

**Fiche de données de sécurité (FDS)**

Version : V2.0

Date de révision : 2026-07-15

Section 1 - Identification du produit chimique et de la société**1.1 Identificateur du produit****Nom du produit :** Silicone polycondensation (Parties A et B)**Synonymes :** Silicone à l'étain**Rapport de mélange :** A:B = 100:2 à 100:4 (en poids)**Code produit :** Séries RTV-31XX / RTV-32XX**1.2 Utilisation**

Utilisations identifiées : Ce produit est destiné à un usage industriel et professionnel, principalement à la fabrication de moules souples utilisés pour la coulée de matériaux tels que la résine, le béton, le plâtre, la cire et les métaux à bas point de fusion.

Utilisations déconseillées : Ce produit est réservé à un usage industriel. Il ne convient pas aux applications nécessitant une longue durée de conservation, au contact alimentaire ou au contact direct avec la peau. Ne pas utiliser pour une injection chez l'être humain.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur**Nom de la société :** Shenzhen MinghuiLink Silicone Co., Ltd.**Adresse :** A22, 2nd Floor, Dongmeng Building, No. 690 Minzhi Avenue, Xinniu Community, Minzhi Sub-district, Longhua District, Shenzhen, Guangdong, China**Code postal :** 518131**Téléphone :** +86-15899753674**E-mail :** info@siliconeab.com**1.4 Numéro d'appel d'urgence****Chine :** +86-0532-83889090 (Centre national d'enregistrement des produits chimiques)**Contact d'urgence :** +86-15899753674**UE :** 112 (numéro général d'urgence)**Section 2 - Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange (classification SGH)**

Ce produit est un kit à deux composants ; la classification des dangers diffère pour chaque composant.

2.2 Partie A (base)

Classe de danger SGH : Ce composant n'est pas classé comme dangereux conformément au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

Éléments d'étiquetage SGH :

- **Pictogrammes de danger :** Sans objet
- **Mention d'avertissement :** Sans objet
- **Mentions de danger :** Sans objet

2.3 Partie B (catalyseur à l'étain)

Classe de danger SGH :

- Liquides inflammables - Catégorie 3 (H226)
- Toxicité aiguë (voie orale) - Catégorie 4 (H302)
- Irritation cutanée - Catégorie 2 (H315)
- Lésions oculaires graves - Catégorie 1 (H318)
- Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 (H317)
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3 (H335, irritation des voies respiratoires)
- Toxicité pour la reproduction - Catégorie 1B (H360D)
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 1 (H372)
- Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme - Catégorie 1 (H410)

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence :

Pictogrammes :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 : Nocif en cas d'ingestion.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
- H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
- H360D : Peut nuire au fœtus.

- H370 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (thymus).
- H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

■ Prévention :

- P201 : Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
- P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
- P260 : Ne pas respirer les fumées/vapeurs.
- P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

■ Intervention :

- P301+P310 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
- P391 : Recueillir le produit répandu.

■ Élimination :

- P501 : Éliminer le contenu/récipient dans une installation agréée d'élimination des déchets.

2.4 Caoutchouc de silicone durci (parties A et B mélangées et réticulées)

Non classé dangereux. Le produit durci est un élastomère chimiquement stable et inerte.

2.5 Dangers non classés ailleurs (HNOC)

Lors de la réticulation, des sous-produits tels que des alcools sont libérés et peuvent être irritants. Le produit liquide répandu présente un risque sérieux de glissade.

Section 3 - Composition/informations sur les composants

3.1 Informations sur la composition de la partie A (base)

Composition chimique	N° CAS	N° CE	Teneur (%)
----------------------	--------	-------	------------

Polydiméthylsiloxane à terminaison hydroxyle	63148-60-7	613-154-4	35-45
Silice	7631-86-9	231-545-4	30-40
Huile de silicone diméthylque 201	63148-62-9	613-156-5	20-30

3.2 Informations sur la composition de la partie B (catalyseur à l'étain)

Composition chimique	N° CAS	N° CE	Teneur (%)
Acide silicique	11099-06-2	234-324-0	50-60
Orthosilicate de tétraéthyle	78-10-4	201-083-8	15-20
Huile de silicone diméthylque 201	63148-62-9	613-156-5	10-15
Dinéodécanoate de diméthylétain	68928-76-7	273-028-6	5-10

Section 4 - Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation : Transporter la victime à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Laver soigneusement la zone touchée avec beaucoup d'eau et de savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau et demander immédiatement une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus :

- **Partie A :** Dans les conditions normales d'utilisation, aucun effet aigu significatif sur la santé n'est attendu.
- **Partie B :** Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves lésions des yeux et une irritation cutanée, et peut provoquer une allergie cutanée ainsi qu'une irritation des voies respiratoires.

Effets différés : Une exposition prolongée ou répétée à la partie B peut endommager le système immunitaire et nuire au fœtus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes. Chez les patients exposés à des composés organostanniques,

surveiller les éventuels effets toxiques systémiques, notamment sur les systèmes immunitaire et reproducteur.

Section 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO₂), poudre chimique sèche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à haute pression.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion produit du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des oxydes de silicium (silice). Lorsqu'il est chauffé à des températures supérieures à 150 °C (300 °F), le produit peut se décomposer et dégager des vapeurs de formaldéhyde.

Dangers spécifiques : La partie B est un liquide inflammable.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARA) et une tenue complète de protection contre l'incendie.

Procédures de lutte contre l'incendie : Refroidir les récipients non ouverts par pulvérisation d'eau. Empêcher les eaux d'extinction de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Section 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles :

Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence : Évacuer la zone du déversement et assurer une ventilation suffisante. Éviter tout contact avec le produit répandu. Ne pas marcher dans le produit répandu, car il crée une surface extrêmement glissante présentant un risque sérieux de chute. Éliminer toutes les sources d'inflammation.

Pour les intervenants d'urgence : Porter les équipements de protection individuelle (EPI) appropriés décrits à la section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit répandu de pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines. En cas de déversement important, informer les autorités locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confinement et absorption : Utiliser un matériau absorbant inerte et incombustible (par exemple, sable ou terre) pour contenir et absorber le déversement.

Collecte et nettoyage : Recueillir le matériau absorbé dans un récipient correctement étiqueté et hermétiquement fermé en vue de son élimination. Nettoyer soigneusement la zone contaminée avec de l'eau et un détergent.

Section 7 - Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Manipuler dans une zone bien ventilée. Porter les équipements de protection individuelle décrits à la section 8 afin d'éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène : Respecter de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail. Se laver soigneusement les mains après manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé, dans le récipient d'origine hermétiquement fermé.

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la lumière directe du soleil, des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues.

Matières incompatibles : Tenir à l'écart des agents oxydants puissants, de l'eau, des acides et des bases.

Section 8 - Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle de la partie A

Composition chimique	N° CAS	ACGIH	NIOSH	OSHA
Polydiméthylsiloxane à terminaison hydroxyle	63148-60-7	N/A	N/A	N/A
Silice	7631-86-9	N/A	N/A	N/A
Huile de silicone diméthylque 201	63148-62-9	N/A	N/A	N/A

8.2 Paramètres de contrôle de la partie B

Composition chimique	N° CAS	ACGIH	NIOSH	OSHA
Acide silicique	11099-06-2	N/A	N/A	N/A
Orthosilicate de tétraéthyle	78-10-4	TLV-TWA 10ppm	REL-TWA 10ppm	PEL-TWA 10ppm PEL-TWA 850mg/m ³
Huile de silicone diméthylque 201	63148-62-9	N/A	N/A	N/A

Dinodécanoate de diméthylétain	68928-76-7	TLV-TWA 0.1mg/m ³	REL-TWA 0.1mg/m ³	PEL-TWA 0.1mg/m ³
--------------------------------	------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------

8.3 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques : Utiliser un système d'aspiration locale, en particulier lors du mélange ou du chauffage des matériaux.

Équipement de protection individuelle (EPI) :

- **Protection des yeux/du visage :** Porter des lunettes étanches contre les projections chimiques, munies de protections latérales.
- **Protection de la peau :** Porter des gants imperméables résistant aux produits chimiques (par exemple, en nitrile, néoprène ou PVC). Porter des vêtements de travail à manches longues.
- **Protection respiratoire :** Elle n'est généralement pas nécessaire dans des conditions normales avec une bonne ventilation. Si les opérations génèrent des vapeurs ou des brouillards, ou lors de travaux susceptibles de produire des poussières respirables (par exemple le ponçage du caoutchouc durci), porter un appareil respiratoire homologué par le NIOSH, équipé d'une cartouche pour vapeurs organiques et d'un préfiltre à particules (P95 ou P100).

Section 9 - Propriétés physiques et chimiques

Propriété	Partie A (caoutchouc de base)	Partie B (catalyseur à l'étain)
Aspect et état	Liquide visqueux, blanc ou translucide	Liquide peu visqueux, incolore à jaunâtre
Odeur	Inodore	Légère odeur caractéristique
Point d'éclair	>100,0 °C (coupelle fermée)	>44,0 °C (coupelle fermée)
Viscosité (à 25 °C)	10 000 - 40 000 mPa·s	< 300 mPa·s
Densité relative	Env. 1,05-1,40 g/cm ³	Env. 0,97-1,05 g/cm ³
Solubilité	Insoluble dans l'eau	Insoluble dans l'eau

Section 10 - Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Partie A : Non classée comme présentant un danger de réactivité dans des conditions normales.

Partie B : Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Partie A : Aucune polymérisation dangereuse ne se produit dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

Partie B : Aucune donnée disponible.

10.4 Conditions à éviter

Sources de chaleur, flammes et étincelles. Éviter tout contact avec l'humidité et les substances incompatibles.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants puissants, acides et bases.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est attendu dans les conditions normales d'utilisation. En cas d'incendie, le produit peut générer du formaldéhyde, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des oxydes de silicium.

Section 11 - Informations toxicologiques

11.1 Toxicité aiguë de la partie A

Composition chimique	N° CAS	LC50/LD50
Polydiméthylsiloxane à terminaison hydroxyle	63148-60-7	DL50 rat (orale) : > 5 000 mg/kg
Silice	7631-86-9	DL50 rat (orale) : > 5 000 mg/kg
Huile de silicone diméthylque 201	63148-62-9	DL50 rat (orale) : > 5 000 mg/kg

11.2 Toxicité aiguë de la partie B

Composition chimique	N° CAS	LC50/LD50
Acide silicique	11099-06-2	DL50 rat (orale) : > 2 000 mg/kg
Orthosilicate de tétraéthyle	78-10-4	DL50 rat (orale) : > 2 000 mg/kg
Huile de silicone diméthylque 201	63148-62-9	DL50 rat (orale) : > 5 000 mg/kg
Dinéodécanoate de diméthylétain	68928-76-7	DL50 rat (orale) : > 894 mg/kg

11.3 Corrosion cutanée/irritation cutanée

Partie A : Aucune donnée disponible.

Partie B : Un contact prolongé peut provoquer une irritation cutanée (SGH, catégorie 2).

11.4 Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Partie A : Aucune donnée disponible.

Partie B : Provoque de graves lésions des yeux (SGH, catégorie 1).

11.5 Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Partie A : Aucune donnée disponible.

Partie B : Peut provoquer une allergie cutanée (SGH, catégorie 1).

11.6 Toxicité pour la reproduction

Partie A : Aucune donnée disponible.

Partie B : Peut nuire au fœtus (SGH, catégorie 1B).

11.7 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique et répétée)

Partie A : Aucune donnée disponible.

Partie B : Peut irriter les voies respiratoires (exposition unique) ; peut endommager le système immunitaire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (exposition répétée).

Section 12 - Informations écologiques

12.1 Toxicité

Partie A : Ne devrait pas être fortement toxique pour les organismes aquatiques. Toutefois, tout rejet direct dans l'environnement doit être évité.

Partie B : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Caoutchouc de silicone durci : Considéré comme inerte et ne devrait pas être écotoxique.

12.2 Persistance et dégradabilité

Partie A : Les composants polymères de silicone du produit ne sont pas facilement biodégradables et persistent dans l'environnement.

Partie B : Aucune donnée disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Partie A : Certaines impuretés de siloxanes cycliques de faible masse moléculaire peuvent être bioaccumulables.

Partie B : Faible potentiel de bioaccumulation (facteur de bioconcentration (FBC) : 3 ; coefficient de

partage octanol/eau (Kow) : 0,04).

12.4 Mobilité dans le sol

Partie A : Le produit est insoluble dans l'eau et devrait présenter une faible mobilité dans le sol.

Partie B : Très forte mobilité dans le sol (coefficient d'adsorption (valeur Koc) : 1).

Section 13 - Considérations relatives à l'élimination

Produit non durci : Ne pas rejeter dans les égouts ni dans l'environnement. Éliminer comme déchet chimique dangereux conformément à l'ensemble des réglementations locales, régionales et nationales applicables.

Produit durci : Le caoutchouc de silicone entièrement durci est généralement considéré comme un déchet solide non dangereux et peut être mis en décharge conformément à la réglementation locale.

Emballages contaminés : Les récipients vides contaminés par le produit doivent être traités selon les mêmes exigences que le produit lui-même.

Section 14 - Informations relatives au transport

Numéro ONU : Non applicable.

Désignation officielle de transport de l'ONU : Non applicable.

Classe(s) de danger pour le transport : Non applicable.

Groupe d'emballage : Non applicable.

Dangers pour l'environnement : Ne constitue pas un polluant marin. (Remarque : cette conclusion s'applique au kit complet. Si la partie B du système de réticulation à l'étain est expédiée séparément en grandes quantités, elle doit être classée comme dangereuse pour l'environnement.)

Informations générales : En tant que kit, ce produit n'est généralement pas réglementé pour le transport en emballages non vrac. Toutefois, lorsque la partie B est expédiée séparément dans de grands emballages, elle peut être classée sous le numéro ONU 1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (contient du silicate d'éthyle), classe 3, groupe d'emballage III, et peut être considérée comme polluant marin en raison de sa teneur en composés organostanniques. L'expéditeur doit vérifier et respecter toutes les réglementations de transport applicables.

Section 15 - Informations réglementaires

Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composition chimique	N° CAS	TSCA	IECSC	DSL/NDL	EINECS/ ELINCS/ NLP
----------------------	--------	------	-------	---------	---------------------

Polydiméthylsiloxane à terminaison hydroxyle	63148-60-7	Oui	Oui	Oui (DSL)	Oui
Silice	7631-86-9	Oui	Oui	Oui (DSL)	Oui
Huile de silicone diméthylque 201	63148-62-9	Oui	Oui	Oui (DSL)	Oui
Acide silicique	11099-06-2	Oui	Oui	Oui (DSL)	Oui
Orthosilicate de tétraéthyle	78-10-4	Oui	Oui	Oui (DSL)	Oui
Dinéodécanoate de diméthylétain	68928-76-7	Oui	Oui	Oui (DSL)	Oui

Section 16 - Autres informations

Date de préparation ou de dernière révision : 2026-07-15

Explication des abréviations :

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

CAS : Chemical Abstracts Service

N° CE : Numéro d'inventaire européen des substances chimiques

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

HNOC : Danger non classé ailleurs

IATA : Association du transport aérien international

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

NIOSH : Institut national pour la sécurité et la santé au travail

VLEP : Valeur limite d'exposition professionnelle

OSHA : Administration de la sécurité et de la santé au travail

PEL : Limite d'exposition admissible

GE : Groupe d'emballage

EPI : Équipement de protection individuelle

PVC : Polychlorure de vinyle

REL : Limite d'exposition recommandée

RTV : Vulcanisation à température ambiante

ARA : Appareil respiratoire autonome

FDS : Fiche de données de sécurité

TLV : Valeur limite d'exposition

TSCA : Loi sur le contrôle des substances toxiques

TWA : Moyenne pondérée dans le temps

ONU : Nations Unies

Avis de non-responsabilité : À notre connaissance et selon les informations dont nous disposons, les renseignements contenus dans la présente fiche de données de sécurité sont exacts à la date de publication. Ils sont fournis uniquement à titre indicatif pour assurer une manipulation, une utilisation, une transformation, un stockage, un transport, une élimination et un rejet sûrs, et ne doivent pas être considérés comme une garantie ni comme une spécification de qualité. Il appartient à l'utilisateur de déterminer si ces informations conviennent à l'usage particulier envisagé.

MINGHUILINK